

## **Procès verbal**

Le vendredi 20 mars 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean THIRIOT.

Secrétaire de la séance : Emilien MARCOS

**Présents** : Jean THIRIOT, François COURTE, Joannie SAGET, Yvonne BARAT, Jean-Yves MULLER, Frédéric TOURNIER, Pamela GUYOT, Cécilia URBANI, Emilien MARCOS, Jérémie VINCENT, Iris BATALKA

### **Ordre du jour** :

- Election du maire
- Choix du nombre d'adjoint
- Elections Adjoints
- Vote des Indemnités
- Election des membres du Syndicat d'électrification ( 1T 1S)
- Election des membres du Syndicat scolaire du Haut-Barrois (2T 2S)
- Election des membres du Syndicat Forestier de la vallée de l'Ornain ( 2T 2S)
- Délégué AGEDI
- Commission de révision des listes électorales ( 1T 1S)
- Commissions communales
- Membres de la CLECT ( 1 T 1S)
- Membres CLIS
- Questions et infos diverses

**La séance a été ouverte à 18h01 par Philippe Gérard, Maire sortant.**

**Après qu'il ait installé le nouveau conseil municipal, il a été procédé à l'élection du maire.**

### **Election du Maire (N° DE\_2026\_009)**

Mme Yvonne Barat la plus âgée des membres du conseil municipal a pris la présidence. Elle a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4, L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le bureau a été constitué de deux assesseurs: Joannie Saget et Frederic Tournier

M. Jean Thiriot se propose comme candidat

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue: 6

Ont obtenu: THIRIOT Jean : 10 voix

**M. Jean THIRIOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

### Nombre d'adjoint au maire (N° DE\_2026\_010)

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de Naix aux Forges étant de 11, il ne peut y avoir plus de 3 adjoints au maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De fixer à 2 le nombre des adjoints de Naix aux Forges

### Election des adjoints (N° DE\_2026\_011)

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Deux minutes sont laissées aux conseillers pour constituer leurs listes. Suite à cela une liste se présente composée dans l'ordre de M. François Courte et de Mme Joannie Saget.

Chaque conseiller est ensuite appelé à voter.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau: 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

**La liste de M. Courte a obtenu 10 voix**

**Sont donc proclamés:**

- **M. François Courte 1er adjoint**
- **Mme Joannie Saget 2eme adjointe**

### Indemnités du Maire

Monsieur le Maire souhaitant prendre la totalité des indemnités qui lui sont attribué par défaut ( soit 28.1% de IIB1027). Il n'y a pas de délibération du conseil municipal à prendre.

### Indemnités des adjoints (N° DE\_2026\_012)

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité de l'adjoint au maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.89%

Considérant que Monsieur le Maire propose au conseil d'allouer 10.89% de l'indice IB 1027 à chacun des adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer le montant des indemnités à 10.89 % de l'indice IB 1027 pour chacun des adjoints.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

### Membres du Syndicat intercommunal d'électrification du Haut Ornain (N° DE\_2026\_013)

Après délibération, les membres du conseil ont désigné comme membres du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Haut Ornain

Membre titulaire :

- Frédéric Tournier

Membre suppléant :

- Emilien Marcos

### Membres du Syndicat intercommunal Scolaire du Haut Barrois (N° DE\_2026\_014)

Après délibération, les membres du conseil ont désigné comme membres du SIS du Haut Barrois

Membres titulaires :

- Joannie Saget • Pamela Guyot

Membres suppléants :

- Cécilia Urbani • Jean-Yves Muller

**Membres du Syndicat intercommunal de Groupement Forestier de la vallée de l'Ornain (N° DE\_2026\_015)**

Après délibération, les membres du conseil ont désigné comme membres du Syndicat intercommunal de Groupement Forestier de la vallée de l'Ornain

Membres titulaires :

- Frédéric Tournier • Jérémie Vincent

Membres suppléants :

- François Courte • Jean-Yves Muller

**Délégué du CLIS (N° DE 2026 016)**

Après délibération, les membres du conseil ont désigné comme Délégués au Comité Local d'Information et de suivi de Laboratoire de Recherche souterrain de Bure

Membre titulaire :

- Jean-Yves Muller

Membre suppléant :

- Jérémie Vincent

**Membres de la CLECT à la CA Meuse Grand Sud (N° DE\_2026\_017)**

Le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner 2 membres pour siéger à la CLECT au sein de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

Membre titulaire : M Jean Thiriot

Membre suppléant : M. François Courte

**Représentant ILCG (N° DE\_2026\_018)**

Joannie Saget est nommée représentante pour l'ILCG ( Instance Local de Gérontologie)

**Commissions communales ( N° DE 2026 019)**

**Commission finances:** Jean Thiriot, François Courte

**Commission travaux :** Emilien Marcos, Joannie Saget, François Courte, Frederic Tournier, Jean Thiriot

**Commission Fêtes et cérémonies** : Cécilia Urbani, Yvonne Barat, Iris Batalka, Joannie Saget, François Courte, Jean Thiriot

**Commission Fleurissement du village** : Jean-Yves Muller, Pamela Guyot, Jérémie Vincent, Joannie Saget, François Courte, Frédéric Tournier, Jean Thiriot

**Commission Bulletin municipal** : Iris Batalka, Pamela Guyot, Joannies Saget

**Délégué suivi environnement** : Jean Yves Muller

### Correspondant défense

Jean-Yves Muller est nommé Correspondant défense

### Informations et questions diverses

- Les travaux sur le pont du canal commenceront à partir du 13 avril. La route sera donc coupée. Le chemin reliant Naix à Menaucourt va être élagué et les trous rebouchés par l'ADA afin de permettre au personne de l'autre côté du pont de rejoindre la D966 par Menaucourt. Une communication sera faite aux habitants du village.
- Le logement du 1a rue du canal va changer de locataire. Il est déjà reloué.

Clôture de la séance à 19h35

Jean THIRIOT  
Président de séance

Emilien MARCOS  
Secrétaire de séance